



1^{er} décembre 2015

COP21 : accord possible mais au contenu incertain

Bettina Laville, fondatrice du Comité 21, présidente du Comité d'orientation scientifique du Club France Développement durable et conseiller d'Etat propose des notes d'éclairage sur l'état des lieux des négociations de la COP21.

Voici son analyse au lendemain du lancement officiel de la COP21.

Vous retrouvez sur [ce lien les notes précédentes](#).

1 - Une ambiance bouleversée

Nous sommes d'accord avec Dominique Bourg, qui disait récemment dans le Monde que « les attentats de Paris sont une très mauvaise nouvelle pour la COP21 ». Les deux événements ont plus entre eux de résonance que l'on croit. Tuer les jeunes, c'est, au-delà de la cruauté de l'acte, du désespoir des proches, de la menace sur les libertés, tuer les générations futures, déjà fragilisées par les conséquences des dérèglements de la biosphère. Suicider les jeunes, comme le fait Daesh, c'est sacrifier le principe de mort, au lieu de celui de la vie, contrairement au Coran, cité dans la déclaration islamique sur le changement climatique¹ du 17 août 2015.

Mais, au-delà des mesures de sécurité qui ont amené le Gouvernement à supprimer des manifestations d'ONG, d'annuler des side-events dans l'espace Générations climat du Bourget, et donc d'amoindrir la voix de la société civile, c'est l'omniprésence de la « guerre » qui va imprégner la COP21, contrairement au 21^{ème} et au 22^{ème} Principe de Rio (« *La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable* » « *La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.* »). Et les Chefs d'Etat, même s'il faut saluer le fait qu'ils ont maintenu leur visite, ont eu des entretiens en marge de leurs déclarations officielles, autant sur l'état des menaces terroristes que sur le climat. Pourtant, et encore une fois comme le dit Dominique Bourg, « *On a le choix entre une humanité qui veut s'unir, qui veut penser à l'avenir, qui veut être lucide, intelligente, qui sait ce que science veut dire, et une humanité régressive, haineuse, stupide et sans aucune spiritualité.* »

¹ Déclaration islamique sur le changement climatique

2.3 Nous affirmons que :

- Dieu a créé la Terre en parfait équilibre (*mīzān*) ;
 - Par Son immense miséricorde, Il nous a accordé des terres fertiles, un air pur, de l'eau propre et toutes les remarquables choses qui rendent l'existence sur Terre possible et agréable ;
 - La Terre suit des rythmes et des cycles saisonniers naturels : un climat dans lequel les êtres vivants – y compris les humains – prospèrent ;
 - La catastrophe que représente le dérèglement climatique actuel est le résultat de la perturbation de cet équilibre par l'homme :
- « Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée : donnez (toujours) le poids exact et ne faussez pas la pesée. Quant à la terre, Il l'a étendue pour les êtres vivants. » Coran 55, 7-10

2 - Une dernière ligne droite contrastée

Revenons aux derniers événements qui depuis la fin du mois de septembre, ont fait progresser ou non la négociation.

Nous disions dans notre dernière note ² :

Nous voyons donc aujourd'hui l'accord se dessiner :

- un objectif maintenu à 2°,
- la concrétisation de l'équité,
- la reconnaissance et le financement de l'adaptation,
- un financement correspondant à l'évaluation des 100 milliards par an,
- l'adoption d'une trajectoire avec des mécanismes de révision, tous les 5 ans peut-être,
- une coalition d'acteurs et la concrétisation de l'Agenda des Solutions, porté en ce moment dans le projet « Plan d'action Lima Paris »,
- beaucoup de points renvoyés aux prochaines COP, selon le nouveau slogan, « Paris est un commencement ».

Mais la clé d'un bon accord se situe dans le caractère contraignant des clauses, dans l'harmonisation internationale des objectifs temporels de baisse des émissions et dans la définition de ce qu'est une trajectoire, c'est-à-dire non pas une diminution souple et flexible des émissions, mais un chemin jalonné de rendez-vous rigoureux.

Les derniers rendez vous internationaux ont confirmé notre approche : on voit que l'ensemble des pays, au moins ceux qui ont signé une contribution, s'engageront dans une trajectoire à 2°, et que 100 milliards de dollars peuvent être au rendez vous. L'accord de Paris adoubera ainsi celui de Copenhague.

Qu'y aura-t-il en plus de Copenhague en 2009 dans cette COP21 ? Car c'est la vraie question, parfois occultée par l'interprétation très négative que l'on a des conclusions de cette COP.

Les deux derniers mois de préparation ont été caractérisés par l'atonie inquiétante de la dernière session de Bonn, et l'encourageante multiplication des contacts politiques, en dehors de la négociation.

La dernière session de Bonn de fin octobre, inquiétante

La session a été très conflictuelle, le texte présenté par les deux coprésidents désignés a été rejeté par le groupe des 77 (77 pays en développement) ; on y a entendu des propos très violents, en particulier de l'Afrique du Sud, comme ceux proférés il y a 23 ans, au moment de la préparation du Sommet de Rio. « *Les excès de quelques uns ne doivent pas devenir le fardeau de la majorité* ». Le texte, qui est donc celui de Paris, contient 1 200 parenthèses et 250 options... On mesure le travail restant en quatre jours de vraies négociations, avant la reprise en mains par les Ministres.

La pré-Cop : un climat constructif, mais qui reste à concrétiser

Qualifiée « *d'étape importante avant Paris* » par Laurent Fabius, la pré Cop n'avait pour but que de mobiliser politiquement les 70 Ministres présents, mais n'avait pas le pouvoir de modifier le texte. Le Ministre français considérant à la fin de la session que la tâche restait considérable », malgré des progrès sur le principe d'une révision régulière à la hausse des engagements des Etats pour endiguer le réchauffement et sur celui que l'enveloppe des 100 Milliards soit un plancher. On a compris pendant cette réunion que, pour le long terme, l'expression « *trajectoire d'émissions bas carbone et adaptée au climat* » risquait de satisfaire la future présidence française, sans la date de 2050, ce qui serait considéré comme un recul.

La Finance internationale saisie à Lima par le réchauffement

On avait déjà assisté au Climat Finance Day à Paris en mai dernier, et on avait bien senti qu'il se passait quelque chose... A Lima, en Octobre, pour la première fois, les assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI ont consacré une session importante au climat, en se fondant sur un rapport de l'OCDE et du Think tank Climate policy, « *Financements climat en 2013-2014 et objectif*

² Note du 8 juin : **J -173 avant la COP21 : après le G7 : le temps presse... toujours !**

des 100 milliards de dollars ». Il a permis de comptabiliser les financements climat à **61,8 milliards de dollars en 2014**, et les banques de développement ont annoncé en plus une quinzaine de milliards, ainsi que d'autres pays comme la France, la Chine, etc. Mais ces chiffres sont contestés par beaucoup de pays du Sud, comme mêlant des prêts, des dons, et des financements qui ne sont pas toujours fléchés « climat ».

La chef de délégation de l'Afrique du Sud, la Sud-Africaine Nozipho Mxakato-Diseko, s'est élevée au nom des 134 pays en développement, contre la « narration très simpliste » proposée par les pays développés portant sur le rapport de l'OCDE, en s'interrogeant sur sa méthodologie, et le fait que l'OCDE ait été chargée de ce travail, sans s'adjoindre un organe de la Convention.

Il est vrai que c'est une maladresse qui a nui au travail de Bonn. On verra si elle rendra plus difficile la conclusion de l'accord de Paris sur la partie financement.

Le rapport du PNUÉ « **Le système financier dont nous avons besoin** » a adopté une meilleure méthode, plus tournée vers le Sud, en examinant en profondeur les pratiques dans plus de 15 pays ainsi que dans les principaux secteurs du système financier, tels que les services bancaires, obligataires et boursiers des marchés, l'investissement institutionnel, les assurances ainsi que la politique monétaire. Cette enquête a identifié cinq types de mesures introduites par les décideurs financiers :

- Améliorer la pratique des marchés
- Soutenir les efforts des particuliers
- Orienter la finance par des mesures politiques
- Transformer la culture financière
- Mettre à niveau le système de gouvernance

A la veille de Paris, les financements « sur la table » se situent plutôt autour de 75 Milliards de dollars que de 100, (ils atteindraient 85 au bout de 3jours d'annonces) , et le calcul de ceux-ci ne satisfait pas les pays pauvres, d'autant que certaines évaluations comme celles de l'Agence française de développement, les évaluent en investissements nécessaires à la réduction de gaz à effet de serre à environ 1 500 milliards de dollars par an, et à environ 500 milliards pour l'adaptation dans tous les domaines : énergie, infrastructures, industrie, équipements et services.

Les 173 contributions déposées représentent plus de 90% des émissions mais la CNUCC a reconnu que les efforts annoncés ne parviendraient pas à maintenir la température en dessous de 2° en 2100

Même si certains pays n'ont pas déposé leurs contributions (INDC), le Venezuela, Corée du Nord, certains pays pétroliers (le Koweït, Bahreïn, le Nigéria, l'Angola, Brunei), l'Ouzbékistan, la Malaisie, le Panama, la Jamaïque, le Nicaragua, 173 pays l'ont fait, ce qui représente plus de 90% des émissions. C'est une première, qu'il faut saluer, car cela témoigne d'une conscience nouvelle et d'un travail national qui n'avait jamais été fait. Mais, ces contributions ont été calculées de façon différente, certains pays ont majoré leur croissance, d'autres minoré dans l'avenir ; or, dans le premier cas, les mesures de lutte contre le changement climatique seront insuffisantes.

Par ailleurs, le Secrétariat général de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) a annoncé, à partir de ces contributions, le 30 octobre dernier, que les émissions de gaz à effet de serre vont se poursuivre et seront de 37 à 52% plus élevées en 2030 qu'en 1990 ; le total des promesses donne un montant global d'émissions de 55 milliards de tonnes de CO₂ en 2025 et de 57 milliards de tonnes en 2030, contre 49 milliards de tonnes l'an dernier. Les États n'inversent donc pas la courbe des émissions mais en ralentissent seulement la croissance, avec une hausse de 11 %, contre une hausse de 24% si rien n'était fait. Pour atteindre l'objectif de maintien des températures en dessous des 2 °C d'ici à la fin du siècle, il faudrait émettre en 2030 15 milliards de tonnes en moins !

Différentes études publiées par des ONG, des scientifiques et des think tanks, dont l'Agence internationale de l'énergie, montrent que les contributions situeraient la planète en 2030 sur une trajectoire comprise entre 2,7 à 3,3°C en tenant compte du fait qu'elles ne se situent que jusqu'à 2025 ou 2030. Pour la Fondation Nicolas Hulot, qui a publié un thermomètre des INDC, « *l'écart reste très important (jusqu'à 15 GteCO₂ de trop en 2030) avec les scénarios économiquement efficaces pour limiter le réchauffement à 2 degrés* ».

Les contacts politiques de haut niveau témoignent d'une volonté positive des Etats, cependant ils restent vigilants sur la priorité de leur développement économique et sur le maintien de traitements « différenciés »

Le Président de la République française a multiplié les contacts de haut niveau, ainsi que le Président de la Conférence, Laurent Fabius, et Nicolas Hulot. Le travail bilatéral a été fait à temps, contrairement à Copenhague. Ces contacts, habilement médiatisés, ont servi à installer un climat de confiance, en particulier avec la Chine, qui a signé avec la France une déclaration commune sur le climat, exprimant « *leur détermination* » à œuvrer en faveur d'un accord « *juridiquement contraignant* », « *fondé sur l'équité* ». Ce qui veut dire que la Chine, premier émetteur de CO₂, se considère toujours dans le groupe des pays de l'Annexe I du défunt Protocole de Kyoto. Mais la France a obtenu l'accord d'une « *revue complète tous les cinq ans sur les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs à long terme agréés, pour aider les Parties à renforcer régulièrement leurs actions d'une manière décidée au niveau national* ».

Aussitôt, John Kerry a réagi en avertissant qu'il ne pouvait s'agir d'un accord contraignant, sans doute à cause de l'impossibilité de faire voter un traité au Congrès.

Le Premier ministre indien Narendra Modi avait, le 29 octobre, lancé à l'issue d'un sommet Inde-Afrique à New Delhi, un appel en faveur d'un accord « global et concret » lors de la prochaine conférence de Paris sur le climat, en s'appuyant sur les Principes de la Convention ; autrement dit, là aussi, en privilégiant les principes classiques de la différenciation.

Mais les trois précédents Sommets ont été décevants pour le futur accord de Paris : le G8, un peu court, le Sommet d'Addis Abeba, qui n'avait pas proposé de financements additionnels pour le climat, et surtout le G20 (soit les deux tiers de la population mondiale, le 4/5ème du PIB mondial mais aussi 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre), très perturbé par les attentats de Paris. Si sa Déclaration réaffirme l'objectif d'une limitation de la hausse des températures à 2°C, et le souhait d'un « *protocole, autre instrument ou accord ayant force juridique* », s'appliquant « *à toutes les parties* » et qui soit « *juste, équilibré, ambitieux, durable et dynamique* », (donc pas contraignant...) l'accord sur ce texte a été difficile à obtenir, et a illustré le fossé entre le Nord et le Sud. C'est un signe d'alerte pour l'accord final, d'autant qu'aucune date n'a été arrêtée pour la fin des subventions à la production d'énergies fossiles.

La société civile engagée reste très mobilisée

La mobilisation reste forte chez les ONG, qui, dans l'ensemble, reconnaissent les efforts de la France, mais craignent un accord tiède, à minima. Les indispensables mesures de sécurité changeront la figure de ce Sommet, mais les Gouvernements devront craindre leur verdict sur un texte peu ambitieux.

Les contributions (INDC) ont suscité dans de nombreux pays du Sud des débats dans la population, beaucoup plus que dans les pays du Nord. Certains pays, comme la Colombie, ont même fait valider leur contribution par leur Parlement national. La société civile a également été consultée : plus de 60 pays ont organisé des réunions publiques ou des consultations en ligne. La Nouvelle-Zélande a recueilli près de 1 500 commentaires uniques via le site Internet du ministère de l'Environnement.

L'ONU a, comme à Rio+20, organisé un débat citoyen sur le climat en vue de la COP21, de plus de 10 000 citoyens dans 83 pays via internet, avec comme objectif de transmettre des recommandations venant de la part des citoyens aux Chefs d'Etat.

Le principe est le même sur les cinq continents : 100 personnes reflétant la réalité socio-démographique du pays participent à des tables rondes et votent pour donner des recommandations sur plusieurs questions : *les accords doivent ils être contraignants ? Quel financement pour les pays en développement ? Ou encore Quels types d'énergie favoriser ?* Sur les 83 pays participants, 32 se trouvent sur le continent africain.

En ce qui concerne les résultats, 80 % des sondés se disent par exemple « très concernés » par les effets du changement climatique, deux tiers des citoyens souhaitent que « la conférence de Paris prenne des mesures pour limiter un réchauffement de la température à deux degrés celsius », ou encore que les chefs d'Etat tranchent en faveur de davantage de subventions en faveur des énergies renouvelables (58 % des sondés).

3 - De grandes interrogations subsistent

Vous avez dit « contraignant ? Une universalité à la carte dans l'accord ou les accords

Laurent Fabius parle toujours des quatre piliers de l'accord : sous la forme d'un accord **contraignant** indiquant les grandes règles à suivre : des « décisions » sur les contributions nationales, les financements et l'agenda des solutions.

De nombreuses interrogations subsistent concernant la forme juridique de l'accord qui doit être conclu. Les Parties semblent prêtes aujourd'hui à s'engager sur plusieurs textes : un dans lequel se trouverait l'objectif de 2 degrés, la consécration du mécanisme de contributions, et leur révision périodique. On le qualifierait de contraignant, tandis que d'autres porteraient sur les contributions nationales, l'adaptation, et le financement. Le premier pourrait être un traité, nécessitant une signature, et une ratification, les autres seraient des accords simplifiés, qui éviteraient à certains pays de soumettre un accord sur le climat à leur Parlement. Une décision de la COP n'a pas de conséquences juridiques obligatoires, elle n'induit pas de contrôles. Elle a un pouvoir d'incitation et de guide. Ce qui paraît abandonné, ce sont les sanctions, en échange de la transparence du processus décisionnel, et d'un certain reporting.

La contrainte porterait donc plutôt sur « une obligation de moyens et de mise en œuvre » des politiques affirmées dans les contributions, que sur une obligation de résultats. Autrement dit, flexibilité totale dans un cadre juridique légèrement contraint. C'est l'expression « dynamique » qui est préférée à « contraint », même par le Secrétaire général des Nations Unies. En fait, ce serait la consécration juridique du texte de Copenhague, mais qui engage tous les membres de l'ONU, applicable à tous selon le mandat de Durban, avec la différence importante de l'approche nationale des contributions (INDC).

L'harmonisation des contributions

Restera le travail de rendre les contributions cohérentes et comparables, afin de pouvoir assurer une comparaison entre elles, au niveau de pays comparables. Mais aucune directive n'a été donnée aux pays à Lima (COP20). Elles ne constituent pas des engagements, mais des orientations, sans contraintes.

Aussi les pays ont-ils déposé des contributions très hétéroclites. La réduction des émissions, notamment, peut être exprimée en valeur absolue par rapport à une date (1990, par exemple, mais aussi d'autres), ou en valeur relative par rapport à un scénario au fil de l'eau. De même, le périmètre des gaz couverts par l'engagement et les secteurs économiques visés peuvent varier. La prise en compte, ou non, des puits de carbone et des sources d'émission associées à l'usage des terres, aux changements d'affectation des sols et à la forestation varie beaucoup. Beaucoup de pays du Sud ont lié leurs efforts à la conditionnalité des financements.

Le Maroc où se déroulera la COP22, a bien compris que, s'il y a un Accord à Paris, il lui incombera avec la CCNUCC, de proposer une méthode et une harmonisation pour que les contributions puissent être comparées entre elles, suivant le niveau des pays, et contrôlées.

La question de la révision périodique

Il paraît acquis que les contributions nationales pourraient être révisées périodiquement selon un nombre déterminé de périodes pluriannuelles ou par cycle de cinq ans. Ceci n'est évidemment productif que si le niveau d'ambitions est relevé, ce qui constitue une « trajectoire vertueuse ». La souveraineté nationale, principe de l'ONU, est ainsi sauvegardée.

Cette révision périodique garantit une vision à long terme, observée par étapes. Pour être efficaces, et représenter une vision claire par exemple pour 2030, les mesures décrites dans les contributions nationales doivent être mises en œuvre en 2020 afin de produire des résultats dix ans après. C'est pourquoi, il semble qu'une première révision ait lieu en 2017 ou 2018, afin que les pays puissent parfaire leur programme, à la hausse, ou, pour ceux qui n'ont rien déposé, le faire.

La Chine a donné son accord pour adopter un programme de travail pour la période avant 2020 « instaurer un dialogue facilitateur en 2017/2018 afin de recenser les progrès accomplis et d'explorer la possibilité de renforcer encore l'action et le soutien avant 2020 ».

La cohérence des agendas des solutions

A ce jour, il existe deux sphères officielles où sont développées les « solutions », sans compter les nombreuses initiatives, dont celles du Grand Palais, de la société civile.

Rappelons que cet Agenda des solutions a été lancé par la France, à Lima :

- ▶ **La Zone des Acteurs Non-étatiques pour l'Action pour le Climat (portail NAZCA)**, lancée en 2014 à la conférence climat des Nations Unies à Lima par le gouvernement du Pérou et les Nations Unies, qui inscrit les engagements individuels et de coopération à l'action par les entreprises, les villes, les régions, et les investisseurs pour lutter contre le changement climatique.
- ▶ Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies, le bureau exécutif du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat de la CCNUCC et les gouvernements français et péruvien ont lancé un nouveau site web présentant le **Plan d'actions Lima-Paris (LPAA)**, qui rassemble des initiatives d'acteurs non-étatiques, le soutien aux initiatives existantes, telles que celles lancées au cours du Sommet climatique du Secrétaire général à New York en septembre 2014; la mobilisation de nouveaux partenaires. Les domaines d'action touchés sont l'agriculture, les forêts, les transports, les énergies renouvelables, l'accès et l'efficacité énergétique, la résilience, les villes et autorités infranationales, la finance privée, les entreprises, l'innovation, les bâtiments et les polluants de courte durée.

La Présidence française compte sur ces initiatives pour « combler », à terme, l'écart manquant entre la baisse escomptée des émissions de CO₂ qui sont comptabilisées dans les contributions nationales, et celle qui est indispensable pour ne pas dépasser un réchauffement supérieur à 2 degrés. Autrement dit pour affirmer, même en l'état, qu'il y a un accord suffisant ; c'est habile, et de plus cela a l'avantage d'inscrire dans la réalité de la société les initiatives bas carbone. Mais deux questions subsistent : d'une part, comment comptabiliser ces baisses escomptées ? Et d'autre part, comment savoir si les différents pays n'ont pas déjà intégré à leurs calculs les initiatives de la société civile ?

Mais, en tout état de cause, cet Agenda permettra d'engager de nombreuses pistes, ou de concrétiser des actions qui feront travailler ensemble des acteurs étatiques et non étatiques, et surtout, de commencer les actions dès le lendemain de la COP21, période cruciale selon le GIEC pour espérer maintenir le réchauffement à l'ampleur supportable des 2 degrés.

4 - Des questions substantielles resteront- elles en dehors de l'accord ?

Le transfert de technologies

C'est une revendication très forte des Pays du Sud. Ce transfert figure dans la Convention sur les Changements climatiques. Ainsi, l'Inde, dans son INDC, a demandé « une collaboration globale en R&D, particulièrement pour les technologies propres, et permettant un transfert, libre de droits de propriété intellectuelle, aux pays en développement ». En réponse, dès le premier jour de la COP, François Hollande a lancé avec le Premier ministre indien Narendra Modi « l'Alliance solaire », présentée comme une « plateforme commune de coopération entre les pays riches en ressources solaires ».

Mais des phrases précises devront se trouver dans l'Accord, pour que celui-ci soit entériné.

La question du prix du carbone

Depuis septembre 2014 à l'ONU, et depuis les Sommets Financiers de mai 2015, de nombreux acteurs ont appelé à ce que la « tarification du carbone » soit un élément clé de la réponse mondiale au changement climatique. Mais le prix du carbone ne figure pas, et d'ailleurs ne peut figurer juridiquement dans l'Accord.

De plus, on ne peut espérer rapidement un prix *uniforme* du carbone, et même un prix *mondial uniforme* du carbone, comme certains l'ont préconisé, en raison de « dysfonctionnements de marché », qui font que certains secteurs ne sont pas sensibles à la tarification du carbone. Il est aussi politiquement irréaliste de supposer que, dans le court à moyen terme, des pays aux niveaux de revenu/habitant très différents puissent se mettre d'accord sur un prix du carbone commun.

Laisser les gouvernements installer leur propre prix du carbone à différents niveaux, et avec des portées sectorielles et des conceptions des politiques différentes, est plus pragmatique, quoique moins rentable, de faire avancer la tarification du carbone à l'échelle mondiale à court et moyen terme.

La COP21 devrait, avec les appels d'industriels et les forum spécialisés, renforcer la « demande » internationale pour une tarification du carbone. Aussi serait-il utile que l'Accord de Paris reconnaisse l'importance d'une tarification correcte du carbone au niveau national, en tant que mesure politique permettant de décarboner l'économie.

Un objectif chiffré, des fonds conséquents pour l'adaptation ?

L'adaptation au changement climatique, très discrète encore dans les débats de Lima, a pris une importance considérable à la demande des pays du Sud dans la négociation, à la fois pour l'adaptation proprement dit, mais aussi pour les « pertes et dommages », à savoir l'indemnisation des catastrophes actuelles, et à venir. Mais les fonds pour l'adaptation restent dérisoires, et mal ciblés. Pour de nombreuses ONG, comme Oxfam, il serait essentiel d'avoir dans l'Accord de Paris un objectif de financement de l'adaptation distinct qui soit lié à l'ambition des engagements de réduction des émissions et donc à l'étendue des impacts attendus.

L'élimination du charbon

De nombreuses initiatives existent dans ce domaine, la France a décidé de supprimer les subventions à l'exportation des centrales à charbon, et de très nombreux fonds d'investissement dans le monde, des banques ont annoncé stopper les financements de ces centrales. Climate action tracker a publié que, si l'ensemble des centrales à charbon en projet étaient construites en 2030, les émissions induites dépasseraient de 400 % la proportion d'émission compatible avec la trajectoire 2C ; sans nouvelles constructions, en 2030, les émissions des industries produisant de l'énergie électrique grâce au charbon seraient toujours plus élevées de 150 % par rapport à la proportion d'émissions cohérente avec un schéma 2C. Mais rien de concret n'est pour l'instant dans le projet d'Accord, et de nombreux pays s'y opposent.

Nous mesurons donc l'écart restant entre le texte existant et un « bon accord ». Malgré l'indéniable prise de conscience, la présence des Chefs d'Etat, la mobilisation de tous les groupes engagés, la multiplication des contacts politiques, on ne sait pas encore si la COP21 accouchera d'un accord universel susceptible de stabiliser le réchauffement à 2 degrés maximum dans le siècle, ou d'une trajectoire flexible confiée à la responsabilité de tous les acteurs de la société et encadrée par l'ONU.

C'est pourquoi un nouveau chapitre de l'histoire humaine s'ouvre, illustrant le principe de responsabilité de Jonas, version gouvernementale, ou/et version société civile.

© Bettina Laville

fondatrice du Comité 21 et

présidente du Comité d'orientation scientifique du Club France Développement durable

A propos de Comité 21

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO, le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires. Il favorise le dialogue entre tous, accompagne le développement des démarches responsables et produit des études et analyses prospectives. www.comite21.org

A propos de Club France Développement durable

Lancé à l'initiative du Comité 21, le Club France Développement Durable rassemblant déjà plus de 120 réseaux français de premier plan, s'attache à échanger, co-construire et promouvoir les contributions des acteurs de la société civile française aux grands rendez-vous internationaux du développement durable, et particulièrement à l'occasion de la COP 21. C'est un espace indépendant de dialogue et de synergie entre les acteurs engagés. <http://clubfrancedeveloppementdurable.com/>